Envoyé en préfecture le 06/10/2017 Reçu en préfecture le 06/10/2017

## DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

## EXTRAIT<sub>é le</sub>

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 926-313\_2017-DE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

Séance du 26 Septembre 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 37 Présents : 30

Absents: 2 Pouvoirs: 5 Votants: 35

Pour: 35 Contre: 0 Nul: 0

Abstention: 0

N° CC 313/2017

L'an deux mille dix-sept, le **26 Septembre à vingt heures**, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD

Date de convocation : 20 septembre 2017

Présents: Mmes Christine VIONNET, Paulette LENORMAND, Anne-Marie BAILLEUL, Corinne GUISEPPIN, Mylène DUCLOS, Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Carine LAVAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD.

**Pouvoirs :** Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à M. Joseph TRAVAIL, Mrs Michel BOTTERI donne son pouvoir à Mme Corinne GUISEPPIN, Alain LAMBERT donne son pouvoir à M. Emmanuel GEORGES, Guy PERRET donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à M. Patrick FALCOZ.

Absents excusés: Mrs Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX.

M. Gilles PILLOUX est désigné secrétaire de séance

## OBJET: Décision Modificative N° 6 du Budget Principal

Il convient d'établir une DM pour procéder à l'acquisition foncière de Sur Lyand comme suit :

Investissement	Ouverture de crédits	
	dépenses	recettes
Chapitre 21		
Compte 2111 achat terrain parking Sur Lyand Chapitre 10	3 000.00	
Compte10222 : FCTVA		3 000.00
TOTAL d'Investissement	3 000.00	3 000.00

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition DM N° 6 applicable au budget principal 2017 et ce tel que présenté.

Pour extrait conforme, <u>Le Président,</u> Paul COTTERLAZ-RANNARD



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Envoyé en préfecture le 06/10/2017 Reçu en préfecture le 06/10/2017

Affiché le

ID: 074-200070852-20170926-313\_2017-DE

SLOW